



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17.06.2024

1. PERSONNEL : Prévoyance

Le Conseil Municipal prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances à laquelle le personnel est majoritairement adhérent.

Le contexte réglementaire est en pleine évolution et impacte fortement la convention.

Les publications sont attendues d'ici la fin de l'année.

Le Centre de Gestion 68 engagera les démarches de consultation pour le renouvellement de la convention au 1^{er} janvier 2026 dès que les publications auront été faites.

En attendant, une nouvelle majoration des taux de cotisation de 15% sera appliquée dès le 1^e janvier 2025.

2. PERSONNEL : Primes de fin d'année

Les primes de fin d'année versées en novembre représenteront cette année la somme de 8 530.58 € répartie entre les personnels de l'ensemble des services municipaux.

Les primes étant calculées selon le temps de présence des agents sur l'année complète, la somme globale pourra être recalculée à la baisse.

3. Location du foyer

Le Conseil Municipal fixe un nouveau tarif pour une location à la soirée hors week end, les autres montants restants inchangés.

Pour rappel voici les tarifs de location :

Location	Cuisine		Caveau	
	Foyer :	Sans		Avec
Villageois		200 €	230 €	-
Extérieurs		230 €	270 €	30 €
Enterrement	Gratuit pour les villageois			
Forfait SOIRÉE Particulier de 19h00 à 23h00 <u>HORS WE !</u>				30 €
Forfait SOIRÉE Association de 19h00 à 23h00 <u>HORS WE !</u>				30 €
Association de MLH : nombre de gratuité par an				1
Conseil de Fabrique : nombre de gratuité par an				5
Caution 1 000 €				

4. Chasse

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'agrément d'un nouveau sociétaire sur le lot de chasse n°1.

5. SAINT LOUIS AGGLOMÉRATION : groupement de commande pour l'achat d'énergie

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour les achats d'électricité de la commune.

6. Urbanisme

- + WOLGENSINGER André : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture au 4 rue de la victoire.
- + WOLGENSINGER Christophe : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture au 4a rue de la victoire.
- + SCHICKLIN-HERSARD Jérémie : installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture au 6 rue des roseaux.
- + La commune de Michelbach-le-haut : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture au 15 rue de la liberté
- + SUTTER Pierre : réhausse de 70 cm d'un mur mitoyen avec la propriété adjacente au 9 rue St Justin.
- + TURRI Pierre : transformation d'une fenêtre en porte fenêtre côté sud et création d'un escalier accédant au jardin depuis cette porte fenêtre au 33 rue Principale.
- + HASCHER Patrick : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture au 7 rue de l'église.
- + LATSCHA Catherine : construction d'une piscine et d'un abri de jardin abritant son local technique au 14 rue des vergers.
- + La commune de Michelbach-le-haut : création d'un nouveau SAS identique à l'existant de couleur « bleu turquoise » / toiture en zinc coloris gris anthracite au 15 rue de la liberté.
- + WIEDERKEHR Sébastien : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture au 51 rue Principale.
- + KUNTZ François : modification du permis de construire en cours de validité pour le rajout d'un abri à bois accolé au bâtiment existant sur sa façade Nord Est et la fermeture totale de la façade Nord-Ouest par des baies vitrées, sur la façade Sud-Ouest au 48 rue principale.
- + FAUDON Marc et ARRIGHI Giulia : construction d'une maison d'habitation et d'un garage en semi sous-sol au 6 rue du raisin.
- + SIFFERLEN Mickaël et Sandra : construction d'une maison d'habitation avec étage sur sous-sol au 30 rue du raisin.

7. Divers

- La municipalité est responsable des animaux errants sur sa commune et doit organiser leur prise en charge et leurs soins via une mise en fourrière par un service de ramassage ou par la Brigade verte.

Merci à l'ensemble de la population de veiller à ce que leurs chiens ne divaguent plus seuls et sans surveillance afin de leur éviter un placement en SPA.

Pour rappel, les frais sont intégralement à la charge du propriétaire de l'animal.

+ N'oubliez d'installer l'application **Panneau Pocket** (simple et gratuite) sur vos téléphones portables. Vous pourrez ainsi être informé : des travaux sur voirie impliquant des fermetures de routes et/ou déviations, des fêtes et événements du village, des alertes météo, des coupures sur réseaux, des objets trouvés, des modifications horaires de permanence de la mairie, etc...